

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Recommandations portant sur l'étude des prévisions budgétaires 2013 telles qu'amendées, des budgets des sociétés paramunicipales et organismes de la Ville de Montréal ainsi que du programme triennal d'immobilisations 2013-2015 et du budget 2013 de la Société de transport de Montréal

À l'issue de l'étude publique du budget 2013, la Commission sur les finances et l'administration tient à remercier les services municipaux et les sociétés paramunicipales pour leur collaboration durant ces deux semaines.

Par ailleurs, conscients que les événements actuels ternissent l'image de la Ville, son administration publique et ses élus en plus de créer un climat de morosité auprès de la fonction publique montréalaise, les membres ont tenu à démontrer leur soutien formel au travail accompli par les fonctionnaires municipaux de tous les niveaux, à la suite du retrait de la vie politique du maire de Montréal et compte tenu de la présente période de transition que doit vivre la Ville.

La Commission sur les finances et l'administration recommande au conseil municipal :

Budget général de fonctionnement 2013

R-1

D'adopter les prévisions budgétaires telles qu'amendées du budget général de fonctionnement de la Ville de Montréal pour l'année 2013 ;

R-2

D'adopter les prévisions budgétaires des services municipaux suivants pour l'année 2013, soit : la Direction générale, le Service des affaires institutionnelles, le Service des finances, le Service du capital humain et des communications, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, le Service des technologies de l'information, le Service de l'eau, le Service de la mise en valeur du territoire, le Service de la qualité de vie, le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement et le Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles ;

Budget des sociétés paramunicipales et autres instances

R-3

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de l'Ombudsman de Montréal ;

R-4

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de l'Office de consultation publique de Montréal ;

R-5

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal ;

R-6

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Bureau du contrôleur général ;

R-7

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Conseil interculturel de Montréal ;

R-8

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Conseil jeunesse de Montréal ;

R-9

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Conseil des Montréalaises ;

R-10

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Société de gestion Marie-Victorin ;

R-11

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Commission de la fonction publique ;

R-12

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Société d'habitation et de développement de Montréal ;

R-13

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance ;

R-14

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de Montréal ;

R-15

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Corporation Anjou 80 ;

R-16

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Conseil du patrimoine de Montréal ;

R-17

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 du Conseil des arts de Montréal ;

R-18

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Société du parc Jean-Drapeau ;

R-19

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 du Musée de la Pointe-à-Callière ;

R-20

D'adopter les prévisions budgétaires 2013 de la Commission des services électriques;

R-21

D'adopter le PTI 2013-2015 et les prévisions budgétaires 2013 de la Société de transport de Montréal ;

Autres recommandations

Outils de planification et de contrôle

R-22

Que la Direction générale poursuive le travail nécessaire à la préparation et à la mise en œuvre d'une planification stratégique à court, moyen et long terme et,

Que cette planification stratégique s'inspire de la politique financière mise de l'avant par la Government Finance Officers Association (GFOA) pour y voir décrit le critère « Enjeux actuels et futurs » sur les objets suivants :

- le déficit actuariel et le déficit d'entretien pour mieux comprendre leur résorption au cours des prochaines années ;
- la dette afin d'estimer son évolution – si elle est trop élevée ou non selon la conjoncture ;
- l'entretien régulier des infrastructures – si le montant prévu est suffisant ;
- la réserve en cas de catastrophes, de récession – si la somme mise de côté est raisonnable ;
- la sous-budgétisation de plusieurs postes névralgiques – à corriger ou non, etc.

À nouveau, la Commission recommande d'inclure les politiques financières sur le développement durable, sur la protection civile et sur la préparation en cas de sinistre et de catastrophe dans cette planification.

—

Considérant la démarche « Lean Management » entreprise par la Ville de Montréal ;

Considérant l'importance de mesurer les résultats d'une telle démarche ;

Considérant que les indicateurs doivent être reliés à la planification stratégique, aux enjeux actuels et futurs ainsi qu'aux unités d'affaires ;

R-23

Que la Direction générale poursuive le développement et la mise à jour d'indicateurs de gestion pour permettre de quantifier et de qualifier les résultats de la démarche « Lean management » menée par la Ville de Montréal dans l'ensemble de ses activités.

—

R-24

Que l'Administration poursuive son travail de mise à jour et de suivi des plans directeurs dans tous ses secteurs d'activité.

—

Considérant l'importance pour toute organisation publique de se doter de moyens efficaces de contrôle interne, de reddition de compte et d'imputabilité ;

R-25

Que l'Administration poursuive la mise en œuvre et le renforcement des contrôles de gestion internes en se fixant des objectifs, non seulement a posteriori, mais également en amont.

—

Considérant les nombreux commentaires soulevés lors de l'étude du budget 2013 en lien avec la Commission Charbonneau ;

R-26

Que l'Administration procède à l'analyse des coûts des contrats octroyés depuis 1988 et déposés dans le cadre des travaux de la Commission Charbonneau, afin de récupérer, s'il y a lieu, les montants appartenant à la Ville de Montréal, malgré le fait que la Commission Charbonneau amorce son étude à compter de 1996.

R-27

Que l'Administration assure, en cours d'année, un suivi rigoureux des chantiers d'optimisation mis en œuvre pour diverses activités de la Ville de façon à identifier les endroits où l'optimisation est réalisée et,

Que la Direction générale présente trimestriellement l'évolution de chacune des unités d'affaires devant cette Commission, au cours du prochain exercice, en faisant ressortir les économies générées par ces nouvelles mesures.

R-28

Que le Service des technologies de l'information poursuive le travail d'intégration de la fonction des technologies de l'information aux activités de la Ville et prenne les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des informations et des infrastructures rapatriées ou logées à l'externe.

R-29

Que l'Administration présente, devant cette Commission, tel que déjà sollicité, tous les paramètres définis dans la réforme du financement des arrondissements qui sera mise à jour en 2013 afin d'atteindre l'équité.

Considérant que la Ville de Montréal est l'une des plus grandes villes canadiennes, que la gestion de son développement et de sa planification urbaine nécessite des expertises particulières ;

Considérant que la Commission voit positivement l'organisation d'une équipe dédiée à la planification urbaine ;

R-30

Que l'Administration permette le regroupement ou l'embauche de ressources spécialisées à la planification urbaine du Service de la mise en valeur du territoire dans le respect des responsabilités stipulées dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

R-31

Que l'Administration mandate la Direction générale de présenter des rapports trimestriels à la Commission sur l'avancement des présentes recommandations.

Négociations avec les gouvernements

Considérant l'importance d'assurer une plus grande diversification des revenus de la Ville de Montréal ;

R-32

Que l'Administration poursuive et intensifie ses négociations avec le gouvernement du Québec concernant le nouveau pacte fiscal afin d'inclure un remboursement de la TVQ, comme le gouvernement fédéral le fait avec la TPS.

R-33

Que l'Administration et les services municipaux poursuivent leur travail inlassable afin d'obtenir davantage au chapitre des redevances réglementaires notamment en ce qui concerne les matières résiduelles.

R-34

Que l'Administration poursuive ses efforts au niveau de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) visant l'obtention de revenus supplémentaires liés notamment aux frais des plaques d'immatriculation des véhicules, aux stationnements, au péage régional et aux taxes sur les carburants.

Considérant que la contamination des sols est un obstacle au développement de Montréal ;

R-35

Que l'Administration poursuive le travail de négociation avec les deux niveaux de gouvernement afin de bonifier les programmes d'aide à la décontamination permettant de faciliter le développement de sites particuliers à Montréal.

Considérant que le programme Accès-Logis (implantation de logements sociaux et communautaires) répond aux besoins de plusieurs familles montréalaises et que le gouvernement du Québec a prévu un nouveau programme « capital-patient » dans le dernier budget 2012-2013 approuvé ;

R-36

Que l'Administration s'assure que la Ville de Montréal obtienne sa part dans le nouveau programme provincial pour la création de nouvelles unités d'habitation.

Régimes de retraite

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le syndicat représentant les employés cols bleus sur les contributions aux régimes de retraite ;

Considérant la volonté de l'Administration de réaliser des ententes similaires avec l'ensemble des syndicats et associations représentant les autres employés de la Ville ;

R-37

Que l'Administration poursuive les négociations avec les unités syndicales et le gouvernement concernant les amendements législatifs afin d'atteindre la cible budgétaire de 50 M\$ qui a un poids certain sur l'augmentation du budget de fonctionnement 2013 de la Ville.

R-38

Que l'Administration se penche sur le dossier du régime de retraite des élus et évalue la possibilité de modifier le niveau de contribution des élus de façon à générer des économies dans les coûts du régime tout en maintenant un niveau des prestations basé sur la moyenne du salaire de carrière.

Confection du budget

R-39

Que l'Administration traduise, pour 2013 et les années à venir, les impacts du PTI au budget de fonctionnement.

Concernant le budget réel comparatif indiqué dans les documents budgétaires des services municipaux ;

R-40

Que le Service des finances demande aux services municipaux d'indiquer dans les documents budgétaires 2014, en plus des résultats réels comparatifs de l'année antérieure, l'évolution budgétaire extrapolée de l'année en cours.

R-41

Que l'Administration présente, dans le cadre de chaque budget annuel de la Ville de Montréal, une vision pluriannuelle à court, moyen et long terme de l'évolution des enjeux et des défis budgétaires.

R-42

Que le Service des finances soumette, comme ce fut le cas durant de nombreuses années, la candidature de la Ville de Montréal à la Government Finance Officers Association (GFOA) pour la présentation des documents budgétaires au concours du prix d'excellence de 2012 et de 2013.

Considérant le succès réalisé avec la Société de transport de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal qui ont obtenu une certification GFOA qui reconnaît l'établissement d'un processus financier et budgétaire conforme aux critères d'implantation des meilleures pratiques en gestion des fonds publics ;

R-43

Que la Commission des services électriques, la Société du parc Jean-Drapeau et la Société d'habitation et de développement de Montréal et tout autre société ou organisme relevant de la Ville de Montréal entreprennent les démarches les conduisant à obtenir cette certification GFOA visant l'amélioration des règles de gouvernance.

Certificat LEED

R-44

Que l'Administration diffuse auprès des élus et des citoyens les actions prises en matière de développement durable en faisant connaître notamment, les avantages et les économies réalisées suite à l'adoption de la *Politique de développement durable des édifices municipaux* corrélative à une certification LEED.

Les recommandations de la Commission ont été adoptées à l'unanimité à l'exception de la **R-26**, dissidences de Mme Véronique Fournier et de messieurs François Robillard et Peter McQueen, puis de la **R-30**, dissidence de Mme Lili-Anne Tremblay.

Monsieur Peter F. Trent a fait état de son intention de déposer un rapport minoritaire au nom de l'Association des municipalités de banlieue.

Madame Véronique Fournier a également fait état de son intention de déposer un rapport minoritaire au nom de l'Opposition officielle.

M. Peter McQueen a fait état à son tour de son intention de déposer un rapport minoritaire au nom de la Deuxième opposition.

Le 6 décembre 2012.